

Département
de la Somme

Arrondissement
d'Abbeville

Canton de Rue

Ville de
Fort-Mahon-Plage

Extrait du Registre aux Arrêtés
du Maire

Arrêté n°2025/130/PO/6.1.7

Portant permission de voirie et autorisant les travaux de remplacement du réseau d'eau potable route de Quend par la société SADE

Le Maire de Fort-Mahon-Plage,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la Société Sade 5 rue Bernard Martel 80100 Abbeville qui souhaite effectuer les travaux de remplacement des conduites AEP.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 17 septembre 2025 jusqu'à la fin des travaux, la société Sade est autorisée à intervenir sur la route de Quend en interdisant la circulation entre le rond-point et l'entrée de la ville.

Article 2 : Deux déviations seront mises en place, une par la route de Berck (sens sortant) et l'autre par Belle Dune (sens entrant)

Article 3 : L'entreprise assurera la pose des panneaux pour la route Barrée et la pose des panneaux de déviation pour le contournement.

Article 4 : la circulation sera rendue en dehors des heures de travail et le Weekend

Article 5 : Un libre accès devra être assuré par l'entreprise pour les véhicules de secours et pour les riverains et bus scolaires

Article 7 : M. le commandant de la Brigade de gendarmerie de Rue, M. le directeur des services techniques, M. le brigadier-chef principal de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible au représentant de l'Etat
(application de l'article
L2131-2 5° du C.G.C.T.)

Le Maire de Fort-Mahon-Plage :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



Fait à Fort-Mahon-Plage, le 17/09/2025
Pour extrait certifié conforme au Registre
le Maire,

